

16.9.2020

B9-0257/2020 }
B9-0259/2020 }
B9-0261/2020 }
B9-0265/2020 }
B9-0269/2020 } RC1/Am. 1

Amendement 1

Kateřina Konečná

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, GUE/NGL, Renew, S&D, Verts/ALE

COVID-19: coordination au niveau de l'Union des évaluations sanitaires et de la classification des risques et conséquences pour l'espace Schengen et le marché unique

Proposition de résolution commune

Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

9 bis. souligne que l'ECDC accomplit un travail inestimable et qu'il convient de lui octroyer immédiatement davantage de ressources, notamment plus de personnel permanent, afin qu'il puisse poursuivre ses travaux sur la COVID-19 et reprendre ses travaux sur d'autres maladies; demande à la Commission de proposer une modification du mandat de l'ECDC dans le sens d'un renforcement sensible de son budget à long terme, de ses effectifs et de ses compétences afin de lui permettre d'assurer une protection de la santé publique de classe mondiale à tout moment, y compris pendant les épidémies;

Or. en

AM\1213505FR.docx

PE655.448v01-00 }
PE655.450v01-00 }
PE655.452v01-00 }
PE655.456v01-00 }
PE655.460v01-00 } RC1

16.9.2020

B9-0257/2020 }
B9-0259/2020 }
B9-0261/2020 }
B9-0265/2020 }
B9-0269/2020 } RC1/Am. 2

Amendement 2

Kateřina Konečná

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, GUE/NGL, Renew, S&D, Verts/ALE

COVID-19: coordination au niveau de l'Union des évaluations sanitaires et de la classification des risques et conséquences pour l'espace Schengen et le marché unique

Proposition de résolution commune

Paragraphe 27 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

27 bis. demande une nouvelle fois que toutes les mesures adoptées fassent l'objet d'un suivi attentif sur la base de la collecte de données à caractère personnel, et presse les autorités de veiller au respect des règles applicables en matière de protection des données;

Or. en

AM\1213505FR.docx

PE655.448v01-00 }
PE655.450v01-00 }
PE655.452v01-00 }
PE655.456v01-00 }
PE655.460v01-00 } RC1

16.9.2020

B9-0257/2020 }
B9-0259/2020 }
B9-0261/2020 }
B9-0265/2020 }
B9-0269/2020 } RC1/Am. 3

Amendement 3

Kateřina Konečná

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, GUE/NGL, Renew, S&D, Verts/ALE

COVID-19: coordination au niveau de l'Union des évaluations sanitaires et de la classification des risques et conséquences pour l'espace Schengen et le marché unique

Proposition de résolution commune

Paragraphe 30 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

30 bis. souligne que toute mesure qui restreint la protection des données et de la vie privée doit être légale, efficace au regard de la prévention des risques pour la vie et la santé publique, rigoureusement proportionnée, utilisée uniquement à des fins de santé publique et limitée strictement dans le temps; souligne que les mesures d'urgence ne doivent pas conduire à une surveillance de masse après la crise et exige des garanties à cet égard;

Or. en

AM\1213505FR.docx

PE655.448v01-00 }
PE655.450v01-00 }
PE655.452v01-00 }
PE655.456v01-00 }
PE655.460v01-00 } RC1

16.9.2020

B9-0257/2020 }
B9-0259/2020 }
B9-0261/2020 }
B9-0265/2020 }
B9-0269/2020 } RC1/Am. 4

Amendement 4

Kateřina Konečná

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, GUE/NGL, Renew, S&D, Verts/ALE

COVID-19: coordination au niveau de l'Union des évaluations sanitaires et de la classification des risques et conséquences pour l'espace Schengen et le marché unique

Proposition de résolution commune

Paragraphe 31

Proposition de résolution commune

31. souligne que le formulaire de localisation des passagers et son utilisation doivent pleinement respecter les règles en matière de protection des données, en particulier en matière d'intégrité et de confidentialité; insiste sur le fait que les données enregistrées ne devraient être utilisées que pour la recherche des contacts COVID-19 et non à d'autres fins, conformément au principe de limitation de la finalité; prie instamment les États membres de mettre à jour leur législation pertinente en conséquence;

Amendement

31. souligne que **la collecte et le traitement des données, notamment** le formulaire de localisation des passagers et son utilisation, doivent pleinement respecter les règles en matière de protection des données, en particulier en matière d'intégrité et de confidentialité; insiste sur le fait que les données enregistrées ne devraient être utilisées que pour la recherche des contacts COVID-19 et non à d'autres fins, conformément au principe de limitation de la finalité; prie instamment les États membres de mettre à jour leur législation pertinente en conséquence;

Or. en

AM\1213505FR.docx

PE655.448v01-00 }
PE655.450v01-00 }
PE655.452v01-00 }
PE655.456v01-00 }
PE655.460v01-00 } RC1

16.9.2020

B9-0257/2020 }
B9-0259/2020 }
B9-0261/2020 }
B9-0265/2020 }
B9-0269/2020 } RC1/Am. 5

Amendement 5

Kateřina Konečná

au nom du groupe GUE/NGL

Proposition de résolution commune

PPE, GUE/NGL, Renew, S&D, Verts/ALE

COVID-19: coordination au niveau de l'Union des évaluations sanitaires et de la classification des risques et conséquences pour l'espace Schengen et le marché unique

Proposition de résolution commune

Paragraphe 53 bis (nouveau)

Proposition de résolution commune

Amendement

53 bis. demande à la Commission d'honorer sa promesse d'assurer un accès universel à un vaccin efficace et sûr et de veiller à la renonciation aux droits de propriété intellectuelle, afin que le vaccin contre le coronavirus soit un bien public et que le droit au traitement et la santé publique priment les bénéfices privés;

Or. en

AM\1213505FR.docx

PE655.448v01-00 }
PE655.450v01-00 }
PE655.452v01-00 }
PE655.456v01-00 }
PE655.460v01-00 } RC1